

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 V 257** Vœu relatif aux aménagements de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Bercy-Charenton.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la volonté de la Mairie de Paris et de la municipalité du 12<sup>ème</sup> arrondissement d'aménager le secteur Bercy-Charenton, qui constitue l'une des dernières grandes emprises foncières de la capitale, sur une surface de 63 ha comprise entre la Seine, l'axe ferroviaire des gares de Lyon et de Bercy et le boulevard périphérique ;

Considérant le potentiel d'aménagement considérable de ce secteur, stratégiquement situé en bord de Seine, à l'entrée de Paris et en vis-à-vis de Paris Rive Gauche ;

Considérant les objectifs de « réparation du territoire » définis par le plan guide mis au point par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et approuvés par le Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2013 : améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont ; proposer une offre mixte de logements, de programmes à caractère économique, d'équipements publics et de services urbains ; faciliter l'accueil de nouveaux modes de transport ; transformer l'environnement du site et les espaces publics ;

Considérant que l'extension envisagée du périmètre de la ZAC Bercy-Charenton au secteur Léo Lagrange s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs ;

Considérant que les aménagements du tramway T3 depuis 2012 ont enclenché une dynamique de requalification du secteur Porte de Charenton / Léo Lagrange qui sera renforcée par la reconstitution d'un front bâti sur le boulevard Poniatowski et le renforcement de l'offre de commerces et d'équipement publics accessibles aux habitants du quartier ;

Considérant que les équipements sportifs du secteur Léo Lagrange seront réaménagés pour profiter aux habitants, aux clubs et aux scolaires et améliorer l'offre sportive du 12<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant que l'extension du périmètre de la ZAC permet d'envisager la création de logements supplémentaires pour atteindre un objectif de 50 % de logements sur l'ensemble de l'opération Bercy-Charenton, contre 40 % avant l'extension au secteur Léo Lagrange ;

Considérant que ce périmètre élargi débouche sur la programmation d'un collège, d'une école polyvalente et d'une bibliothèque, équipements de proximité très attendus pour répondre aux besoins des habitants et accompagner les futures livraisons de logements sur la ZAC et que le positionnement d'une piscine sur le périmètre est envisagé ;

Considérant que l'extension du périmètre de la ZAC au secteur Léo Lagrange doit profiter à l'ensemble des habitants du secteur, tant en matière d'équipements publics et de commerces, qu'en matière d'accessibilité aux transports ;

Considérant l'étude lancée par la délibération 2014 DVD 1028 d'une liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine rive droite ;

Considérant que l'extension au périmètre Léo Lagrange est l'occasion de renforcer les continuités écologiques entre le Bois de Vincennes, la promenade plantée, le parc de Bercy et la Seine ;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Christophe NAJDOVSKI, Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus des Groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

- le réaménagement du secteur Léo Lagrange permette la modernisation de ses équipements sportifs à conduire au regard des besoins actuels et futurs exprimés par les associations des usagers, et qu'une attention toute particulière soit portée à la recherche de solutions pour l'accueil des activités dans d'autres équipements sportifs pendant les travaux,
- les propositions d'implantation d'une piscine publique dans le périmètre du projet, à des tarifs accessibles pour les Parisiens, soient concrètement étudiées très rapidement et que leur impact financier soit évalué afin de répondre aux besoins du quartier et plus largement du 12<sup>ème</sup> arrondissement en la matière,
- les projets de transports publics soient optimisés et renforcés pour répondre aux futurs besoins des nouveaux quartiers : implantation de nouvelles stations Autolib' et Velib', notamment à proximité de la station Baron Le Roy du T3 ; demande à la RATP et au STIF d'engager un travail sur la desserte en bus et métro de l'ensemble du secteur comme sur la rénovation de la station Porte de Charenton de la ligne 8 et la réouverture de tous ses accès ; insertion du futur transport à haut niveau de service des quais hauts en intermodalité avec les autres modes de transport,
- les habitants et les usagers de ce secteur, notamment au travers des Conseils de quartier et associations du 12<sup>ème</sup> arrondissement, continuent à être pleinement associés aux réflexions par des processus de participation dynamiques et modernisés.